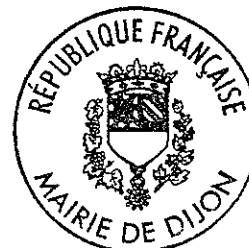


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Sécurité routière - Document Général d'Orientations 2008-2012 du département de la Côte d'Or - Communication**

Monsieur Gervais, au nom de la commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

A l'initiative de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, une démarche partenariale a été engagée avec les principales collectivités locales, gestionnaires de la voirie et acteurs de la sécurité routière pour réfléchir aux mesures à prendre afin de réduire le nombre des accidents.

A partir de l'analyse diagnostique établie par les services de l'Etat, la Ville a participé à divers groupes de travail tendant à définir les principaux enjeux et les orientations d'actions à mettre en oeuvre.

L'étude d'enjeux a permis d'identifier les cibles les plus vulnérables et a servi de base aux orientations d'actions à privilégier.

Le travail a abouti à l'établissement d'un Document Général d'Orientations, listant, pour la Côte d'Or, les principales actions à mettre en oeuvre pour, notamment, diminuer les accidents des jeunes, des deux-roues motorisés, ainsi que ceux liés à l'alcool ou à la vitesse.

La politique de sécurité routière de la Ville s'inscrit totalement dans le cadre ainsi défini. Elle se traduit, par exemple, par des actions de sensibilisation, d'éducation, des aménagements mais aussi des contrôles et des sanctions.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 MAI 2009

